

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LAVE-GLACE 1000ML  
Code du produit : 0892332840  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : E0J3-H0XM-J00X-6SWW

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents antigel, Produit de nettoyage, Détergent  
Utilisation professionnelle du produit

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth Belux N.V - S.A.  
Everdongenlaan 29  
2300 Turnhout  
Téléphone : +32 (0)14 44 55 66  
Téléfax : +32 (0)14 44 55 67  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)70 245 245

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3      H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

**Stockage:**  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

Ethanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 <hr/> Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 50 - < 70
Ethylène-glycol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins) <hr/> Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

## LAVE-GLACE 1000ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.07.2021
6.4	26.07.2021	707930-00009	Date de la première version publiée: 07.08.2014

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

## LAVE-GLACE 1000ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.07.2021
6.4	26.07.2021	707930-00009	Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
  
Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.  
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Éviter tout contact avec les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Peroxydes organiques  
Matières solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Matières solides pyrophoriques  
Substances et mélanges auto-échauffants  
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables  
Explosifs  
Gaz

Température de stockage recommandée : 15 - 30 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

		(Type d'exposition)		
Ethanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Ethylène-glycol	107-21-1	TWA	20 ppm 52 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	40 ppm 104 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		VLE 8 hr (aérosol)	20 ppm 52 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
		VLE 15 min (aérosol)	40 ppm 104 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
Glycérine	56-81-5	VLE 8 hr (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
Ethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg p.c./jour	
	Ethylène-glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	106 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg p.c./jour	
Glycérine		Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m <sup>3</sup>
		Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets	229 mg/kg

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

	teurs		systemiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ethanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
Ethylène-glycol	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg / kg
	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
Glycérine	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg
	Sédiment marin	3,7 mg/kg
	Sol	1,53 mg/kg
	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,33 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,141 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de protection  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 min



## LAVE-GLACE 1000ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.07.2021
6.4	26.07.2021	707930-00009	Date de la première version publiée: 07.08.2014

- 
- |                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| Épaisseur du gant Directive       | : | < 0,45 mm<br>L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 374   |
| Remarques                         | : | Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  |
| Protection de la peau et du corps | : | Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.<br>Porter les équipements de protection individuelle suivants:<br>Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.<br>Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.). |
| Protection respiratoire           | : | Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.<br>L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387   |
| Filtre de type                    | : | Type protégeant des vapeurs organiques (A)   |

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| Etat physique   | : | liquide                             |
| Couleur   | : | bleu                                |
| Odeur   | : | Agrumes, caractéristique            |
| Seuil olfactif  | : | Donnée non disponible               |
| Point de fusion/point de congélation                  | : | Donnée non disponible               |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | 78 °C                               |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | : | Non applicable                      |
| Inflammabilité (liquides)                             | : | Inflammable (voir point d'ignition) |

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 23 °C

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7,60 (20 °C)  
Concentration: 100 g/l 100 %

Viscosité  
Viscosité, cinématique : < 10 mm<sup>2</sup>/s

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 32,89 hPa (20 °C)

Densité : 0,911 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **Ethanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

##### **Ethylène-glycol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,5 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Souris): > 3.500 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Ethanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Ethylène-glycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

##### **Ethanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **Ethylène-glycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Ethanol:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : négatif

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

### **Ethylène-glycol:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Ethanol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: équivoque

### **Ethylène-glycol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Ethylène-glycol:**

Espèce : Souris  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Ethanol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Ethylène-glycol:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Reins  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Ethanol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.280 mg/kg  
LOAEL : 3.156 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

##### **Ethylène-glycol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 150 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 a

Espèce : Chien  
NOAEL : 2.200 - 4.400 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 4 Sem.  
Méthode : OCDE ligne directrice 410

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **Ethanol:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 6.500 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 9 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

##### **Ethylène-glycol:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 72.860 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6.500 - 13.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 15.380 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : NOEC: 8.590 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

tiques (Toxicité chronique)      Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Ethanol:**

Biodégradabilité      :    Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 84 %  
Durée d'exposition: 20 jr

##### **Ethylène-glycol:**

Biodégradabilité      :    Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 90 - 100 %  
Durée d'exposition: 10 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Ethanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau      :    log Pow: -0,35

##### **Ethylène-glycol:**

Bioaccumulation      :    Espèce: Leuciscus idus(Ide)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 10

Coefficient de partage: n-octanol/eau      :    log Pow: -1,93

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Évaluation      :    Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Évaluation      :    La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le



## LAVE-GLACE 1000ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.07.2021
6.4	26.07.2021	707930-00009	Date de la première version publiée: 07.08.2014

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
  
produit usagé  
20 01 29, détergents contenant des substances dangereuses  
  
produit inutilisé  
20 01 29, détergents contenant des substances dangereuses  
  
emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 1170  
**ADR** : UN 1170  
**RID** : UN 1170  
**IMDG** : UN 1170

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

**IATA** : UN 1170

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : ÉTHANOL EN SOLUTION

**ADR** : ÉTHANOL EN SOLUTION

**RID** : ÉTHANOL EN SOLUTION

**IMDG** : ETHANOL SOLUTION

**IATA** : Ethanol solution

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 3

**ADR** : 3

**RID** : 3

**IMDG** : 3

**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADN**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

#### **ADR**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

#### **RID**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366

Instruction d'emballage (LQ) : Y344

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

## LAVE-GLACE 1000ML

Version 6.4      Date de révision: 26.07.2021      Numéro de la FDS: 707930-00009      Date de dernière parution: 08.07.2021  
Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

du Conseil concernant les exportations et importations  
de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise  
des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES	5.000 t	50.000 t
	INFLAMMABLES		

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil  
du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles  
(prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 55,2 %, 503  
g/l  
Remarques: contenu en COV sans eau

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : moins de 5 %: Agents de surface anioniques  
Autres constituants: Parfums  
Allergènes:  
LIMONENE

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées  
par rapport à la version précédente sont mis en évidence par  
deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite  
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas  
d'ingestion.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition  
répétée

## LAVE-GLACE 1000ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.07.2021
6.4	26.07.2021	707930-00009	Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a>
---	---	---

**Classification du mélange:**

**Procédure de classification:**

## LAVE-GLACE 1000ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.07.2021
6.4	26.07.2021	707930-00009	Date de la première version publiée: 07.08.2014

---

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR